



GUIDE DE L'ÉTUDIANT en DUT CS

2012-2013

Edito

Bienvenue à l'IUT d'Alençon au sein de l'un de ses départements : le Département Carrières Sociales.

Ce livret a pour objectif de vous donner une vue d'ensemble du fonctionnement du département Carrières Sociales. En le parcourant, vous découvrirez l'équipe pédagogique, les programmes mais également les règles qui régissent la vie de votre département.

Les informations figurant dans ce livret vous seront très utiles pour vos études que je vous souhaite de mener avec succès.

C'est avec une équipe renouvelée mais surtout élargie que vous allez travailler cette année afin de construire votre projet professionnel.

Équipe renouvelée car certains collègues sont partis vers d'autres horizons et la tête du Département a quelque peu changé ! Une codirection à quatre collègues (au lieu de trois) va animer et construire de nouveaux projets.

Équipe élargie puisque des recrutements ont été effectués afin de renforcer l'équipe pédagogique. L'arrivée de nouveaux collègues va permettre non seulement de mieux encadrer les étudiants mais aussi d'apporter des idées nouvelles.

C'est donc avec enthousiasme et optimisme que toute l'équipe des enseignants de CS ainsi que Delphine Vigny vous accueillent afin de vous faire réussir au sein d'un Département où l'engagement de tous pour tous est une valeur de réussite.

Bonne rentrée universitaire à toutes et tous !

Julien Crapet	Jérôme Legrix-Pagès	Serge Radet	Céline Tondereau
Responsable des PT	Responsable Animations et RI	Responsable de promo CS1	Chef de Département

Sommaire

L'organisation d'un Département d'IUT

Un Institut Universitaire de Technologie est une composante de l'Université et regroupe plusieurs départements. Chaque département met en œuvre et gère des formations universitaires professionnalisées et spécialisées dans un champ d'activité. Ainsi, dans l'Université de Caen Basse-Normandie, l'IUT d'Alençon compte 4 départements : Génie Mécanique et Productique (GMP), Gestion Logistique et Transport (GLT), Qualité Logistique Industrielle et Organisation (QLIO) et Carrières Sociales (CS).

Le département Carrières Sociales propose trois diplômes :

- le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Carrières Sociales avec les options Gestion Urbaine et Services à la Personne (Bac+2),
- La Licence Professionnelle Commerce, spécialité Gestion et Management des Entreprises de la Filière Cheval (LP MGEFC) de niveau bac+3,
- La Licence Professionnelle Intervention Sociale, spécialité Directeur des Structures de Services à la Personne (LP D2SP) de niveau bac+3.

Pour mener à bien sa mission, le département CS regroupe :

- une équipe composée d'enseignants (10 permanents et environ 35 vacataires) et d'une secrétaire,
- des moyens matériels importants pour la plupart mutualisés avec les autres départements : salles informatiques, laboratoires multimédias, bibliothèque, amphithéâtres, salle de dessin…
- d'un réseau de près de 70 partenaires (collectivités, associations, entreprises, centres de formation).

Chaque département est dirigé par un chef de département, responsable devant le directeur de l'IUT de l'organisation et du fonctionnement du département sur les plans pédagogique et financier. Ses principales missions sont les suivantes :

- exécuter le programme pédagogique national du DUT,
- répartir les cours entre enseignants,
- proposer le recrutement d'enseignants vacataires,
- assurer le suivi pédagogique des étudiants,
- établir les contacts avec les milieux professionnels,

- développer de nouvelles formations,
- participer aux réunions de direction, conseil d'institut et aux réunions nationales des chefs de département…

Il est assisté par un ou plusieurs collègues en fonction des formations existant au sein du département. Ces derniers sont chargés de veiller à la coordination et au bon équilibre des enseignements. Leurs principales tâches consistent en :

- la gestion des emplois du temps et des salles,
- la gestion des absences des étudiants,
- l'organisation du contrôle continu, des sessions de remplacement et la gestion des notes,
- l'organisation des autres activités pédagogiques (stages, projets, visites, conférences…).

Qu'est-ce qu'un DUT ?

Le Diplôme Universitaire de Technologie est un diplôme national de l'enseignement supérieur français, de niveau III (bac+2).

La durée des études est de quatre semestres qui doivent être validés. Les enseignements comportent des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques (1620 heures sur le DUT), des projets tuteurés et 12 semaines de stages.

La présence à toutes les activités pédagogiques est obligatoire et le contrôle des connaissances se fait par contrôle continu.

Les enseignements sont regroupés par semestre en unités d'enseignement (UE), elles mêmes divisées en modules d'enseignement.

L'étudiant a validé un semestre si la moyenne du semestre est supérieur à 10/20 avec une note supérieure à 8/20 pour chaque UE et si les semestres précédents sont validés. Il est toutefois possible de compenser les notes de deux semestres consécutifs.

L'obtention du DUT apporte l'attribution de 120 crédits ECTS.

Les objectifs du DUT Carrières Sociales

DEUX OPTIONS, UN DIPLÔME

Les deux options du DUT CS ne diffèrent que sur 20 % environ des contenus de formation (à noter que les autres options -Assistante Sociale, Éducateur Spécialisé, Animateur - sont également identiques à 80 %).

Ils partagent donc un large tronc commun et visent des finalités voisines :

- Former des techniciens supérieurs opérationnels dans les domaines de l'intervention sociale et le développement des sociétés,
- S'insérer efficacement dans le milieu professionnel,
- Avoir la possibilité de poursuivre des études de bac+3 à bac+5,
- Permettre à l'étudiant de définir un véritable projet professionnel ,
- Développer un sens professionnel du contact, des qualités d'écoute et d'ouverture d'esprit,
- Comprendre la société contemporaine à travers ses lois, sa population et son organisation.



DUT CS option Gestion Urbaine

- Connaître les territoires par les institutions publiques et les acteurs :
  - Qui sont les décideurs locaux et nationaux ?
  - Quels milieux ? Quelles cultures ? Quel cadre juridique ?
  - Comment créer de la cohésion sociale ?
- Proposer des solutions d'aménagement des territoires.
- Maîtriser les outils de projet :
  - diagnostic, évaluation, maîtrise d'œuvre, approche comptable, technique d'enquêtes, de communication...
  - maîtrise des outils et techniques (Dessin et Conception Assisté par Ordinateur, cartographie SIG, Cahier des charges , Marchés publiques, suites bureautiques...).
- Intégrer dans la conception des projets et dans leurs mises en œuvre les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et politiques

DUT CS option Services à la Personne

- Faire le diagnostic du besoin d'aide des personnes et établir une proposition de prestation,
- Trouver parmi le personnel en place (sinon recruter) la bonne personne pour répondre aux besoins des publics,
- Évaluer la qualité de la prestation réalisée,
- Monter des dossiers de prise en charge,
- Animer une équipe, gérer des plannings d'intervention,
- Connaître de façon précise :
  - les publics concernés (enfants, famille, personnes âgées, personnes handicapées),
  - les institutions et les politiques publiques,
  - la gestion des ressources humaines,
  - La gestion administrative, comptable et financière.

Programme pédagogique du DUT CS

Sem	Unité d'Enseignement	Nom du module	OP-TION	Coef
S1	UE1 Environnement institutionnel	Institutions nationales et territoriales	TC	6
		Économie générale	TC	4
		Principes généraux du droit	TC	4
		Acteurs de la société civile	TC	2
	UE2 Sociétés, populations et publics	Territoire et lien social	TC	4
		Ethnologie	GU	3
		Sociologie	TC	4
		Analyse des pratiques SAP	SAP	3
		Initiation à la recherche en sciences sociales	TC	3
		Les acteurs du SAP	SAP	4
		Villes et urbanisation	GU	4
	UE3 Méthodes, techniques et langages	Accueil, information et orientation des publics	SAP	4
		Communication	TC	3
		Anglais	TC	3
		Informatique	TC	4
		Statistique	TC	3
		Méthodologie de la monographie	TC	5
		Approche financière et comptable	TC	4
		Négociation et médiation	GU	3
S2	UE1 Environnement institutionnel	Économie générale	TC	4
		Conception et évaluation des politiques publiques	TC	2
		Politiques sociales	TC	2
		Droit administratif	TC	4
	UE2 Sociétés, populations et publics	Histoire des idées	GU	6
		Le secteur des SAP et ses évolutions	SAP	5
		Le vieillissement, la dépendance, le handicap	SAP	4
		Psychologie	TC	2
		Sociologie	TC	3
		Psychologie sociale	TC	3
		Marketing urbain	GU	3
	UE3 Méthodes, techniques et langages	Cartographie	GU	4
		Communication	TC	3
		Anglais	TC	3
		Informatique	TC	4
		Statistique	TC	3
		Méthodologie de projet	TC	4
		Approche financière et comptable des SAP	SAP	4
		Négociation et médiation	TC	3

Sem	UE	Nom du module	OPTION	Coef
S3	UE1 Environnement institutionnel	Économie appliquée	TC	2
		Dispositifs publics des SAP	SAP	4
		Politiques économiques	TC	3
		Droit de l'urbanisme	GU	4
		Les associations prestataires et mandataires de service	SAP	4
		Politique de la ville et du logement	GU	4
		Politique des transports	GU	2
	UE2 Sociétés, populations et publics	Histoire des idées	GU	4
		Psychologie	SAP	3
		Sociologie	TC	2
		Culture générale	GU	2
		Étude de terrain	GU	4
		Psychologie sociale	TC	2
	UE3 Méthodes, techniques et langages	Atelier d'aménagement	GU	3
		Communication	TC	3
		Pratique de créativité et d'expression artistiques, corporelles et culturelles	SAP	3
		Anglais	TC	3
		Informatique	TC	3
		Statistique	TC	6
		Méthodologie de projet	TC	3
		Mercatique des services	SAP	3
		Gestion des ressources humaines	SAP	5
		Gestion des ressources humaines	GU	3
	UE4 Pôle professionnel	Stage de découverte	TC	12
S4	UE1 Environnement institutionnel	Institutions européennes	TC	6
		Certification et qualité	SAP	2
		Gestion des associations	TC	4
		Éthique de la relation à la personne	SAP	4
	UE2 Sociétés, populations et publics	La relation d'aide	SAP	3
		Bien-être de la personne	SAP	3
		Habitat et Société	GU	4
		Villes et environnement	GU	4
	UE3 Méthodes, techniques et langages	Communication	TC	2
		Anglais	TC	2
		Informatique	TC	5
		Servuction	SAP	3
		Calcul des coûts et des budgets	TC	4
		Gestion des collectivités territoriales	GU	4
	UE4 Pôle professionnel	PPP	TC	4
		Projet tuteuré	TC	12
		Stage de mission	TC	12

L'équipe du Département

Céline TONDEREAU celine.tondereau@ unicaen.fr	Chef de département **A011**	**Economie-Gestion administrative, droit** Institutions nationales, territoriales et européennes Droit administratif Droit de l'aide et de l'action sociale Droit du travail Organismes prestataires et mandataires
Jérôme LEGRIX-PAGES jerome.legrix-pages@ unicaen.fr	Codirection du département Responsable des animations et des relations internationales **B004**	**Géographie** Territoire et lien social Initiation à la recherche en sc. sociales Histoire des idées Cartographie/Etude de terrain Informatique (Illustrator) Ville et environnement
Serge RADET serge.radet@unicaen.fr	Codirection du département Responsable de promotion CS 1 **B016**	**Economie-Gestion comptable** Approche financière et comptable Calcul de coût Méthodologie de projet Informatique (Excel)
Julien CRAPET julien.crapet@unicaen. fr	Codirection du département Responsable des projets tutorés **B004**	**Aménagement/génie civil** Droit de l'urbanisme Atelier d'aménagement Etude de terrain Informatique (Autocad)
Sébastien PAYRE sebastien.payre@ unicaen.fr	Directeur des études CS1 **B017**	**Gestion** Approche financière et comptable Gestion des ressources humaines Gestion des collectivités territoriales L'évolution des SAP
Franck POGU franck.pogu@unicaen.fr	Directeur des études CS2 **B120**	**Mathématiques** Statistiques Informatique
Delphine Vigny delphine.vigny@ unicaen.fr	Secrétaire du Département **A012**	-
Stéphane VALOGNES stephane.valognes@ unicaen.fr	Responsable de la licence D2SP **B033**	**Sociologie** Méthodologie de la monographie



Christine ENDRES christine.endres@ unicaen.fr	Responsable de la licence MGEFC **B034**	**Economie-Gestion comptable** Principes généraux du droit Statistiques Informatique (Sphinx, Excel)
Karine CHANTEPIE karine.chantepie@ unicaen.fr	Responsable des stages CS 1 **B012**	**Economie-Gestion comptable** Approche financière et comptable Communication Informatique (Excel) Gestion des ressources humaines Marketing urbain
Béatrice CHERRIER beatrice.cherrier@ unicaen.fr	Responsable des stages CS2 **B033**	**Economie** Economie générale Politique économique Les acteurs des SAP
Fabienne CARELLE fabienne.carelle@ unicaen.fr	Responsable de promotion CS2 **B034**	**Anglais** Relation d'aide
Annabelle MOREL-BROCHET annabelle.morel-brochet@unicaen.fr	Responsable des monographies **B016**	**Géographie sociale** Méthodologie de la monographie Ethnologie Ville et urbanisation Habitat et société
Valérie GRAND-CHAVIN valerie.grand-chavin@ unicaen.fr	Responsable des notes et des devoirs **B012**	**Economie-Gestion comptable** Communication Certification et qualité Gestion de la paye Gestion des associations
Kévin MARY kevin.mary@unicaen.fr	**B038**	**Géographie**
Clément MARIE-DIT CHIROT clement.marie-ditchirot@unicaen.fr	**B038**	**Géographie**
Adel JEMAA adel.jemaa@unicaen.fr	**B038**	**Economie**

Le rôle des enseignants

L'équipe enseignante est riche de nombreux profils différents : enseignants issus du secondaire, enseignants-chercheurs, vacataires issus du monde professionnel. Ils peuvent être économistes, sociologues, gestionnaires, géographes, juristes, linguistes, psychologues... Chacun par ses compétences, expériences et sensibilités contribue à l'épanouissement des étudiants dans la formation. Les enseignants du Département sont les acteurs d'un dialogue permanent au service de la réussite des étudiants.

Le suivi individualisé. Chaque étudiant est suivi par un enseignant référent qui se tient à disposition pour le conseiller et le soutenir au long de son DUT (remise et commentaire des relevés de notes en cours d'année, entretien de recherche de stage, discussion autour de l'orientation post-DUT, intégration dans la formation…). En cas de problème disciplinaire (absence, comportement, travail), un rendez-vous peut-être provoqué par le responsable de promo.

Les rencontres collectives. Deux fois par an, l'équipe de direction du département reçoit un groupe d'étudiants de chaque promotion pour échanger sur le ressenti des uns et des autres. Ce dialogue adulte et constructif permet de comprendre les positions respectives de l'ensemble de la communauté du département.

Le suivi des projets. Durant les monographies, les projets tutorés ou encore les études de terrain, chaque groupe est suivi par un enseignant qui ne fait pas le travail à la place des étudiants mais qui se tient à disposition des étudiants. Attention à prendre les rendez-vous à l'avance, de préparer des questions et de tenir compte des remarques des enseignants d'une fois sur l'autre.

Le suivi de stage. En première année, le suivi est fait par mail et téléphone. En deuxième année, le suivi est complété dans la mesure du possible par une visite du stagiaire.

Vous avez des problèmes, vous avez des projets, vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec vos enseignants !

Afin de garder une trace de votre entretien,

les enseignants vous feront émarger à chaque rendez-vous.

Enseignants permanents des autres départements de l'IUT

Corinne DEWAELE QLIO	Anglais
Eric DEPARDIEU GLT	Acteurs de la société civile
Stéphanie JOFFRE GLT	Informatique
Christian GOUENARD GMP	Étude de Terrain, CAO
Pierre MALGORN GLT	Marketing urbain, Négociation et médiation
Christine BESSON GLT	Communication
Anne-Emmanuelle LEGRIX-PAGES GLT	Anglais

Principaux enseignants vacataires extérieurs

Jérémy BUISSON Ecole de la Croix Rouge	Accueil et Orientation des Publics
Michel LIBERGE Consultant	Communication
Franck MAILLARD Association l'Escale	Psychologie sociale
José COUSIN IUFM	Informatique
Alain MONDEHARD Centre Psychothérapique de l'Orne	Psychologie
Eric TROUVE Institut d'ergothérapie de Tours	Vieillesse, Dépendance, Handicap
Laurent NOE CAF de l'Orne	Dispositifs publics des SAP

Activités culturelles et sportives

Anne-Marie HEBERT UFR STAPS	Sport
Ludivine JEHAN Bibliothèque Universitaire d'Alençon	Recherche documentaire
Clément ROUSSELIN Maison de l'Étudiant	Animation du site universitaire

Le planning de l'année

Les cours se déroulent sauf exception du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Les temps forts du DUT :

- Semaine de terrain avec les monographies en CS1
- Conférences (regards croisés avec les établissements partenaires, conférences en anglais…)
- Voyage d'études à l'étranger
- Sorties culturelles (ciné, théâtre, concert…)
- Journées portes-ouvertes (rencontre avec les anciens étudiants, présentation des travaux…)
- Projets tuteurés (cinq mois de travail en équipe pour une restitution publique sur un thème imposé)
- Atelier de créativité et d'expression culturelles, artistiques et corporelles
- Études de Terrain avec restitution
- 12 semaines de stage



SEMAINES	Sport	OBSERVATIONS
03/09 au 07/09		Rentrée DUT CS 2 : 3/09 ; DUT CS 1 : 4/09 ; LP : 5/09 ; Soutenance stage CS 1 : 6/09
10/09 au 14/09	X	Voyage CS1 : 14/09 ; Journées du patrimoine : 15/09 et 16/09
17/09 au 21/09		Début des ateliers de créativité: 20/09 ; Conférence Relations Internationales : 20/09
24/09 au 28/09	X	
01/10 au 05/10		Rallye des étrangers (après-midi) + Soirée karaoké : 2/10
08/10 au 12/10	X	Cheers&*Chat* : 9/10
15/10 au 19/10		Rencontre Eric Massé CS2 : 15/10 (matin) ; Théâtre CS2 : 15/10 ou 16/10
22/10 au 26/10	X	
29/10 au 02/11		TOUSSAINT
05/11 au 09/11	X	Conseil de département (17 h) : 8/11
12/11 au 16/11		Semaine de Mono 12-16/11 ; Cheers&*Chat* : 13/11 ; Rencontre étudiants CS 2 : 15/11
19/11 au 23/11	X	Rencontre TLS : 19/11 ; Forum de Damigny : 22/11 ; Oral de monographie : 23/11
26/11 au 30/11		PT Belfort : 26/11 ; Théâtre CS 2 GU : 27/11 ; Salon des SAP : 29/11
03/12 au 07/12	X	
10/12 au 14/12		Remise rapport de monographie : 10/12 ; Cheers&*Chat* : 11/12 ; Tournoi de Noël : 12/12
17/12 au 21/12	X	
24/12 au 04/01		NOEL
07/01 au 11/01	X	Cheers&*Chat* : 8/01
14/01 au 18/01		Fin des DS CS : 18/01
21/01 au 25/01	X	Début S2/S4 ; DS de rattrapage CS 1 et 2 : 23/01 ; Bilans individualisés CS (matin) : 24/01
28/01 au 01/02		Conseil de département : 31/01; Soirée des 10 ans du DUT : 2/02
04/02 au 08/02	X	Rencontre étudiants CS : 7/02 ; Grand jury : 8/02
11/02 au 15/02		Cheers&*Chat* : 12/02
18/02 au 22/02	X	
25/02 au 01/03		HIVER
04/03 au 08/03	X	
11/03 au 15/03		Cheers&*Chat* : 12/03 ; Remise dossier PT CS 2 : 13/03
18/03 au 22/03	X	CLES : 21/03 ; Oral PT CS 2 : 22/03
25/03 au 29 /03		Voyage d'études : 25/03 au 29/03
01/04 au 05/04	X	Oral étude de terrain GU : 5/04
08/04 au 12/04		Cheers&*Chat* : 9/04 ; Fin des DS CS 2 : 10/04 ; Rattrapage DS CS 2 : 11/04 (matin)
15/04 au 19/04	X	Début stage CS 2 : 15/04
22/04 au 03/05		PRINTEMPS
06/05 au 10/05		
13/05 au 17/05		
20/05 au 24/05		
27/05 au 31/05		Fin des DS CS 1 : 29/05 ; Rattrapage CS 1 (matin) : 31/05
03/06 au 07/06		Début stage CS 1 : 3/06
10/06 au 14/06		Remise rapport stage CS 2 : 10/06; Fin saisie notes CS : 14/06
17/06 au 21/06		Soutenance stage CS 2 : 17/06 et 18/06 ; Conseil de département (17 h 30) : 18/06
24/06 au 28/06		Grand jury : 26/06 ; Fin stage CS1 : 28/06 ; Remise diplôme : 28/06

Informations pratiques

L'IUT est ouvert du lundi au vendredi de **7h30 à 19h00**.

Horaires d'ouverture du secrétariat du département CS :

Lundi/mardi/jeudi : 8h30-12h00 et 12h45-17h30

Mercredi : 8h30-12h00 et 12h45-15h30

Vendredi : 8h30-12h00 et 12h45-15h00

Des panneaux sont installés près du secrétariat, les étudiants doivent les consulter tous les jours (emploi du temps officiel, convocation d'étudiants, offre de stage…).

L'emploi du temps en ligne est consultable à l'adresse suivante : http://195.221.180.5:8080/

En cliquant sur la case Etudiants, il est possible de consulter:

avec l'onglet Formations, l'emploi du temps de la formation,
avec l'onglet Salles, la disponibilité d'une salle.

Faire * pour dérouler des propositions de choix (n° de salle, ou formation…).

Les emplois du temps affichés par le secrétariat du département sont une version papier des emplois du temps consultables en ligne. Il n'y a donc pas de raison qu'ils diffèrent mais, si cela arrivait, c'est la version affichée au secrétariat qui prime.

Les emplois du temps sont en théorie figés. Les changements se font uniquement en raison d'activités pédagogiques imprévues et qui nécessitent des glissements de cours, pour placer l'intervention d'un enseignant, **à la demande des enseignants eux-mêmes.**

Dans l'entrée du secrétariat, se trouvent les **casiers** des enseignants et des étudiants (1 par année). Quand les délégués seront élus ils devront vérifier régulièrement s'ils ont du courrier dans ces casiers.

Les **photocopies** ne sont pas faites au secrétariat. Les étudiants doivent impérativement aller à la Bibliothèque Universitaire.

En cas de besoin de photocopies sur transparents, elles peuvent être faites au secrétariat, à condition d'en faire la demande, au plus tard la veille de l'utilisation.

Il y a la possibilité d'utiliser une machine à relier au secrétariat du département, les étudiants doivent apporter leur matériel (**reliure** plastique et couverture).

La rubrique « **actualités** » du site Internet de l'IUT ainsi que les écrans de télévision placés dans le hall offrent des informations précieuses sur la vie de l'établissement.

Les **notes** aux épreuves sont communiquées par les enseignants par voie d'affichage sur les panneaux situés à côté des bureaux B017 et B016. Les étudiants ont le droit de consulter leurs copies.

Les **moyennes** des différents modules et sous-modules sont communiquées aux étudiants par un relevé papier signé du chef de département à l'issue de chaque semestre.

Des **classeurs** sont disponibles à la consultation au secrétariat du département. Les étudiants y trouveront :

- tous les lieux de stages des promotions passées (classés par promo et par région géographique avec indication des missions),
- une revue de presse exhaustive de tous les événements du département,
- les mails des anciens étudiants qui présentent leur parcours et leur vision du DUT.

Un service d'**assistance sociale** est assuré à l'IUT (voir au panneau du secrétariat pour la prise de rendez-vous)

Les étudiants trouveront au service de la **Scolarité** (bureau A001, tél : 02.33.80.85.26) un grand nombre d'informations sur la ville d'Alençon (démarches administratives, documentation tourisme, sports et culture), sur le logement, sur la santé. C'est ici que sont à retirer les cartes d'étudiants et que les questions relatives aux bourses sont traitées.



Secrétariat CS : 02.33.80.85.34

Espace informatique

ACCEDER AU RESEAU

Obtention d'un **EtuPass**

L'Etupass permet d'accéder à certains services (messagerie, wifi…) sur le réseau de l'UCBN, via un compte et un mot de passe.

Après une inscription administrative validée par le service de scolarité de l'UCBN, l'Etupass est automatiquement généré et apparaît alors sur la carte étudiante délivrée. L'Etupass sera valable tout le long des études. En cas de perte de celui-ci, seul le service de scolarité de l'IUT d'Alençon pourra le rééditer.

Obtention d'un **compte informatique**

Le jour de la rentrée, chaque étudiant obtiendra un compte et un mot de passe pour travailler sur le réseau « Enseignement ». Dès lors, il devra veiller à respecter la charte informatique de l'Université de CAEN, consultable sur le site web de l'IUT d'Alençon, dans l'espace numérique.

Chaque étudiant qui possède un compte sur le réseau « Enseignement », dispose d'un environnement de travail informatique comprenant :

- une zone personnelle de stockage de fichiers avec quota,
- une zone d'exercices commune à tous les étudiants,
- une zone d'échanges de fichiers commune à tous les étudiants,
- une page web personnelle modifiable
- un accès permanent aux imprimantes réseaux des salles informatiques avec quota,
- un accès permanent à l'Internet,
- un compte de messagerie accessible, via l'Etupass, par le webmail de l'Université de Caen

En cas de problème informatique, chaque étudiant s'adressera d'abord à son enseignant responsable. Si nécessaire, il pourra demander au service informatique une assistance technique, de vive voix ou par messagerie.

Il est interdit à tous de consommer de la nourriture et des boissons dans toutes les salles de l'établissement, en particulier les salles informatiques.
Il est interdit d'écouter de la musique ou de regarder de la vidéo dans les salles informatiques.
Il est interdit de tenter de brancher un ordinateur portable sur les réseaux informatiques de l'IUT ou sur un vidéoprojecteur d'une salle de cours.
Les imprimantes doivent être alimentées uniquement avec du papier blanc A4.

ACCEDER A SA MESSAGERIE

- En étant à l'IUT :

Faire CTRL + ALT + SUPPR puis OK,
Se connecter au réseau Enseignement de l'IUT en entrant son compte utilisateur et son mot de passe (donnés à la rentrée),
lancer Internet Explorer ou firefox pour aller sur le site web de l'IUT
Cliquez sur Espace Numérique puis **Webmail**,
Entrez votre Etupass, puis cliquez sur Courrier.

- Depuis chez vous

Allez sur le site web de l'IUT à l'adresse suivante : www.unicaen.fr/iutalencon
Cliquez sur Espace Numérique puis Webmail,
Entrez votre Etupass, puis cliquez sur Courrier.

RECUPERER DES SUPPORTS

Pour des raisons diverses (dossiers trop volumineux à photocopier, documents supplémentaires à lire par les étudiants, corrigés de devoirs…), des documents informatiques peuvent être récupérés dans la zone **Exercices** :
Se connecter au réseau Enseignement,
Cliquez sur Poste de travail,
Allez dans la zone « Exercices…. ».

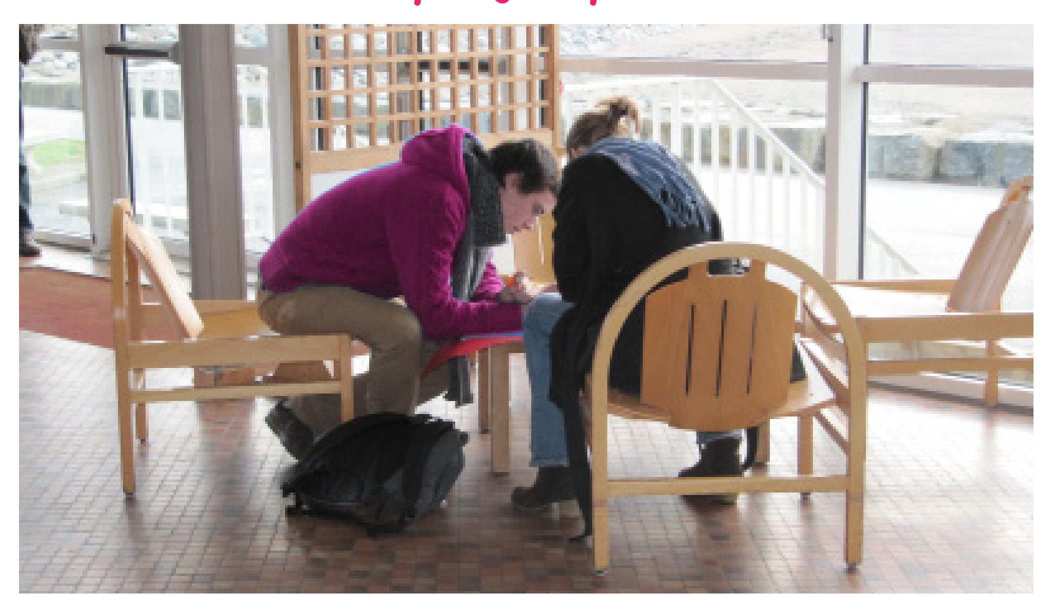
Pour travailler sur des documents communs (zone **échanges**)
La zone « Echanges entre étudiants…. » permet aux étudiants d'échanger des documents par le réseau mais aussi de travailler sur des documents /dossiers communs. Pour y accéder :
Se connecter au réseau Enseignement,
Cliquez sur Poste de travail,
Allez dans la zone « Echanges entre étudiants…. ».

Le **disque dur** est l'un des composants les plus fragiles et les plus sujets aux pannes. Aussi, l'utilisateur doit-il être particulièrement attentif à sauvegarder les fichiers qu'il stockerait sur son disque dur plutôt que sur son espace de stockage.

De par sa facilité à passer d'une machine à une autre, la **clé USB** est un périphérique particulièrement susceptible de véhiculer des virus. C'est pourquoi il est recommandé d'être très prudent quand on connecte une clé USB à son ordinateur.

Le compte **EtuPass** est un compte personnel, confidentiel et incessible.

Construire son projet professionnel



Les étudiants doivent tout au long de leur parcours travailler dans la perspective de leur devenir professionnel.

Ils doivent mettre à profit les différents rendez-vous avec leur enseignant de suivi pour affiner leur projet. A chaque rendez-vous les étudiants prépareront à l'avance ces entretiens en venant avec :

- Des questions précises et rédigées,
- Une autocritique de son activité au sein du DUT,
- Un CV et une lettre de motivation à jour,
- Un listing exact des démarches entreprises en vue de l'obtention d'un stage ou d'une poursuite d'études,
- Des vœux en termes de secteur d'activité ou de région géographique (avec l'aide des classeurs du secrétariat).

L'IMPORTANCE DES STAGES

Les stages constituent un élément central dans la construction du projet professionnel. Ils doivent être choisis avec soin pour différentes raisons :

- La recherche de stage est l'exercice le plus proche de la recherche d'emploi.
- La période de stage permet aux étudiants de faire connaître sa formation et surtout ses qualités individuelles au sein d'un réseau professionnel.

- Cela permet également de vérifier si tel ou tel secteur correspond à l'image a priori, et si les étudiants veulent y travailler par la suite.
- Le stage est un application globale et transversale des différents modules de la formation.
- Le stage permet de se rendre compte de la réalité d'une structure et de ses contraintes.

PENSER L'APRES-DUT

Un étudiant soucieux de réussir anticipera le plus tôt possible son choix de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle :

- en se documentant par des lectures,
- En allant sur des forums professionnels ou dans les centres de formations,
- En échangeant avec les anciens étudiants.

La réussite passe par le fait de :

- savoir présenter le DUT (et vos compétences acquises),
- Connaître en détail la formation à laquelle on postule,
- Se connaître soi-même.

85 % des lauréats du DUT CS poursuivent des études.
Choisir une bonne poursuite d'études nécessite de croiser plusieurs variables :

- aspiration personnelle,
- cohérence avec les expériences professionnelles déjà engrangées,
- résultats semestre 1, 2 et 3 du DUT CS,
- état du marché du travail,
- mobilité géographique,
- moyens financiers.

Les avis favorables de poursuite d'études et les lettres de recommandations personnalisées sont attribués aux étudiants dont la moyenne pondérée S1 à S3 est supérieure ou égale à 11/20.

S'investir et s'engager

Durant la durée de leurs études, les étudiants gagneront grandement à s'investir en et hors de la formation. A travers ces engagements associatifs, ils pourront ainsi :

- Appliquer concrètement des situations enseignées,
- Se découvrir,
- Appréhender des domaines que la formation approfondit peu,
- De rencontrer des acteurs et bénévoles aux statuts différents,
- De bonifier leur CV et leur réseau,
- De travailler sa note de SEP !

LES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

A noter qu'il n'existe pas encore de coordination formelle des différentes associations sur Alençon, le tissu associatif n'en est pas moins riche et très à la recherche de jeunes volontaires et motivés.



Les domaines d'engagement sont très variés, on peut citer les domaines :

- Du lien social et de l'aide aux personnes,
- De la prévention et de la santé,
- De l'engagement citoyen au service de la Cité,
- Du suivi scolaire,
- Du culturel,
- Du sport
- Des associations étudiantes !

LES PROJETS EVAD

L'EVAD, c'est l'Engagement Volontaire pour l'Animation des Départements. L'objectif est de laisser aux étudiants du département CS la possibilité de s'investir dans un programme concret. Plusieurs caractéristiques :

- ce sont des travaux d'équipe de 3 à 5 étudiants mixtant au maximum les promotions CS1 et CS2 et les options GU et SAP,
- l'engagement est sur la base du volontariat,

- Une liste de sujets sera donnée à la rentrée. Les étudiants peuvent proposer des sujets de leur cru. La liste définitive sera validée par le Chef de Département,
- L'engagement bonifie la note de Savoir-Être Professionnel qui sera placée dans le module PPP du S4.

Enrichir sa culture

La culture générale correspond à la faculté à mobiliser dans un contexte donné des éléments pertinents de connaissances. Elle se construit à travers une ouverture d'esprit permanente à son environnement et par une démarche volontaire de curiosité à ce qui est différent de ses centres d'intérêt propres.

En plus des enseignements et des conférences, le département propose ou recommande :

- **Les sorties-cinés**. Organisées en CS1 sur la base du volontariat, elles permettent dans le cadre d'un partenariat avec l'association Ciné-Cité d'aller voir différents films d'art et essai, suivies parfois de rencontre avec le réalisateur ou de débats. De la comédie au drame en passant par le thriller, les étudiants découvrent le cinéma sous un angle peut-être nouveau.
- **Le théâtre**. Organisées en CS2 pour l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un partenariat avec la Scène Nationale 61, ces sorties amènent les étudiants à voir au moins deux pièces de théâtre avec possibilité de discussion avec les artistes. Souvent décalées, les pièces renouvellent grandement la compréhension et l'appréciation du théâtre par les étudiants.
- **Les ateliers de créativité**. Toujours en deuxième année, un cycle de 6 séances permet aux étudiants d'approfondir leur culture à travers un atelier choisi (danse, théâtre, chant, cinéma ou arts visuels). Les productions donneront lieu à un spectacle ou à une exposition.
- Les sorties culturelles de l'association étudiante.
- Les soirées ***Cheers and Chat*** (soirée dans un pub où l'on se retrouve pour échanger en anglais autour d'un verre).
- Les sorties en ville (concerts à La Luciole ou dans des café-concert, expositions...).

Se documenter à la BU

Horaires d'ouverture :

Lundi	10h00—18h00
Mardi, Mercredi, Jeudi	08h30—18h00
Vendredi	08h30—16h00

Collections :

La bibliothèque universitaire d'Alençon est au service de toutes les composantes du site d'Alençon-Damigny : antenne de l'UFR de Droit, IUT et IUFM.

Les fonds documentaires sont référencés dans le catalogue collectif commun de l'Université de Caen et dans le catalogue des centres documentaires de l'IUFM de Basse-Normandie : à consulter sur le site www.unicaen.fr rubrique « Documentation ».

Conditions d'accès :

La consultation sur place est libre et gratuite.

L'inscription se fait sur présentation de la carte d'étudiant. Elle donne accès à tous les services dans toutes les bibliothèques de l'Université : emprunt des documents, utilisation des services du prêt entre bibliothèques (PEB), consultation des ressources électroniques.

Règles de prêt spécifiques à la BU d'Alençon :

Fonds Droit/IUT	Fonds IUFM
4 documents	5 documents
Pour 3 semaines	Pour 3 semaines

Les étudiants veilleront à rendre à temps et en bon état les ouvrages empruntés. La fréquentation assidue de la Bibliothèque est indispensable dans l'optique de l'obtention du diplôme.

La lecture d'ouvrages apporte aux étudiants à la fois un approfondissement et une vue complémentaire aux enseignements délivrés en cours. Les étudiants y trouveront des exemples originaux tout en acquérant une culture universitaire de l'argumentation. La construction d'un discours scientifique qui veut dépasser le cadre de l'idée reçue ou de l'opinion ne peut s'appuyer que sur des sources universitaires écrites.

De nombreux modules imposent la rédaction de fiches de lecture et/ou la constitution de bibliographies. L'habitude de la lecture se construit à travers un travail quotidien qui rendra ces exercices particulièrement aisés.

Les étudiants reçoivent une formation à la recherche documentaire en début de CS1. Ils peuvent solliciter l'aide à tout moment des personnels de la Bibliothèque Universitaire.

REVUES A LA BUAL
Problèmes politiques, économiques et sociaux
Alternatives économiques, Actualités sociales Magazine, Associations Mode d'emploi, Cahiers français, Etudes de la Documentation française, Hommes et Migrations, Le journal de l'action sociale, Regards sur l'actualité
Presse quotidienne et hebdomadaire
Ouest-France, Orne Heddo, Le Monde, Courrier International, Le Monde diplomatique, Le Monde magazine, Le Nouvel Observateur
Droit
Actualité juridique, Droit administratif, Droit administratif, Journal Officiel de la République Française , La Semaine juridique, , Recueil Dalloz, Recueil des décisions du Conseil d'Etat, Répertoire de droit civil cahiers de l'actualité, Revue administrative, Revue de droit public, Revue française de droit constitutionnel, Revue française de droit administratif, Revue trimestrielle de droit civil
Urbanisme, Géographie, Territoires, Environnement
Annales de la recherche urbaine, Ecologik, Etudes foncières, Géo, La Gazette des Communes, Technicités, Urbanisme, Urbanisme Hors Série
Langues
Vocable, Newsweek, National Geographic
Logistique et transport
Bulletin des transports et de la logistique, Transports actualités, Ville, Rail et Transports

Scanner gratuit à disposition !

S'ouvrir à l'international

- ☑ Toutes les options proposées en France ne vous enthousiasment guère et vous préférez un an de réflexion supplémentaire ?
- ☑ Vous souhaitez obtenir à travers un séjour d'étude à l'étranger un plus indéniable sur votre CV ?
- ☑ Vous n'avez pas (encore) de contraintes familiales et professionnelles qui vous empêcheraient de partir ?
- ☑ Vous êtes motivés pour améliorer votre niveau en langue ?
- ☑ Vous voulez vivre de manière relativement indépendante tout en découvrant une nouvelle culture et celle des autres étudiants étrangers ?

Le DUETE fait partie du programme ERASMUS ; vous pouvez bénéficier des financement de ce programme ainsi que des aides régionales.

Veiller à ne pas tomber dans le piège de ne fréquenter que des Français ou des non anglophones pendant le séjour et faire l'effort de vous intégrer parmi les autochtones sont deux clés pour réussir cette expérience.

LE DUETE

Le DUETE (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques à l'Etranger) correspond à 60 ECTS. Son obtention est soumise à la réussite à 80% des valeurs nécessaires à l'obtention du diplôme étranger et à la présentation d'un mémoire écrit et à sa soutenance devant un jury composé d'au moins un enseignant du département d'origine de l'étudiant.

Avant son départ, l'étudiant doit faire approuver un contrat d'études par le coordinateur départemental et le coordinateur institutionnel de l'établissement d'origine. Pour les universités, le contrat d'études correspond à la liste des cours auxquels l'étudiant va s'inscrire. L'étudiant s'inscrit à l'étranger pour un nombre de cours correspondant à 60 ECTS.

Evaluation du DUETE : 48 ECTS pour les crédits obtenus à l'étranger, 6 ECTS pour le rapport (note minimum : 10/20), 6 ECTS pour la soutenance (note minimum : 10/20), soit un total de 60 ECTS pour le DUETE.

LA SELECTION DES PARTANTS

Pour partir, les étudiants sont sélectionnés courant décembre par une commission pédagogique élargie.

La sélection est sur dossier et entretien.

Le niveau en langue, le comportement en classe et en stage, l'exposé des motivations dans le dossier, la cohérence du projet, le sérieux et le dynamisme du candidat sont autant d'éléments d'appréciation pour retenir les partants.

De manière générale, les étudiants devront se manifester au plus tôt afin que les enseignants puissent les conseiller le plus utilement.

LES PARTENAIRES ACTUELS

- La Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université technologique de Cluj-Napoca en Roumanie.
- Le Département Sciences Sociales de l'Université Heinrich Heine de Düsseldorf en Allemagne.
- Le Département Services Publics de l'Université galloise de Swansea.
- Le Département Architecture, Urbanisme et Aménagement de l'Université technologique de Bochum
- Le Département Built and Natural Enviromnent de l'Université galloise de Glyndwr à Wrexham.

L'INTERNATIONAL, C'EST AUSSI

- La possibilité de faire ses stages à l'étranger,
- Des cours en anglais,
- Des soutenances en anglais,
- Les rencontres d'étrangers lors des Cheers&Chat,
- L'accueil et l'intégration d'étudiants étrangers au sein du département.

« C'est vous qui faites la réussite de cette année Erasmus. Elle ne sera pas mauvaise à cause du temps pluvieux, des enseignements parfois peu intéressants ou encore de la taille de la ville. Elle sera mauvaise si vous ne faites pas en sorte qu'elle soit excellente ! »
(Eloïse, DUT CSGU 2010, étudiante Erasmus à Swansea, rapport de DUETE)



Les clés de la réussite

Pratiquer du sport

La pratique régulière d'un sport est encouragée pour les bienfaits que cela peut apporter en termes de santé, mais également pour permettre aux étudiants de se ressourcer au cours de semaines parfois très chargées.

Le sport qu'il soit individuel ou collectif mobilise par ailleurs des qualités humaines qui rejoignent l'esprit CS que le département cherche à développer.

LE MODULE SPORT EN DUT

Un jeudi après-midi sur deux est libéré pour favoriser la pratique sportive des étudiants du DUT. Les étudiants peuvent s'inscrire en début de chaque année dans un module optionnel « sport » qui leur permet d'intégrer les points supérieurs à 10/20 dans leur moyenne de fin d'année.

Les modalités d'évaluation ainsi que les sports proposés sont à voir avec Anne-Marie Hébert lors des inscriptions.

LE SPORT SUR ALENÇON

Quelques 45 associations sportives composent le paysage sportif alençonnais. L'offre de pratique sportive en Alençon est particulièrement riche puisque 31 disciplines y sont représentées.

Il existe un dispositif gratuit d'animation sportive ayant pour objectif de permettre aux Alençonnais de découvrir sur un trimestre les activités physiques et sportives proposées par les associations sportives sur Alençon.



L'ASSOCIATION SPORTIVE DU SITE

L'association sportive du site universitaire d'Alençon, l'ASSUA, propose un grand nombre d'activités en soirée. Les séances se déroulent au gymnase de Montfoulon.

Les inscriptions se font par Internet dès le 3 septembre. Il faut se rendre sur le portail étudiant rubrique sport/inscriptions.

ACTIVITÉS DE FORME	FITNESS (Fessiers Abdos Cuisses)	Lundi 19h30-20h30
	MUSCULATION CARDIO (*)	Lundi 18h30-20h00
	MUSCULATION CARDIO (*)	Mercredi 18h30-20h00
	STEP	Mardi 20h00-21h00
	STEP	Mercredi 19h30-20h30
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	ESCALADE (Niveau confirmé)	Mardi 18h00-19h30
	ESCALADE (Débutants)	Jeudi 18h30-20h00
SPORTS COLLECTIFS	BASKET BALL	Mercredi 19h15-20h45
	FUTSAL (*)	Lundi 20h30-22h
	FUTSAL (*)	Mercredi 20h45-22h
	SPORTS COLLECTIFS FEMININS : HB, VB, FUTSAL, BB...	Mardi 18h30-20h00
	VOLLEY BALL (pratique libre)	Jeudi 18h30-20h00
SPORTS DE RAQUETTES	BADMINTON (*)	Lundi 18h00-19H15
	BADMINTON (*)	Lundi 19H15-20H30
	BADMINTON (*)	Mercredi 18h00-19h15
	TENNIS DE TABLE (pratique libre)	Jeudi 18h00-19h30

(*) Inscription à 1 cours au maximum pour cette activité

L'ASSUA organise des sorties plein air ponctuelles (VTT, Kayak, Escalade, Cheval…) certains jeudis après-midi sur des sites naturels de la région.

Contact : Anne-Marie HEBERT
06 19 18 61 05 anne-marie.hebert@unicaen.fr
Bureau ASSUA : Restaurant Universitaire 1er étage

RÈGLES GÉNÉRALES

Conformément à la réglementation nationale des IUT, l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation (cours, TD, TP, conférences, visites, projets tuteurés et stages) est obligatoire (Article 16 de l'arrêté du 3 août 2005).

La direction de l'IUT rappelle qu'il est interdit aux étudiants de faire pénétrer des personnes extérieures à l'établissement.

Les étudiants sont priés de respecter les locaux et les personnels qui les entretiennent.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Chaque séance de cours, de travaux dirigés ou de travaux pratiques commence à l'heure indiquée sur l'emploi du temps affiché au secrétariat du département.

Les enseignants effectuent, lors de chaque activité pédagogique, un relevé des retards et des absences sur une feuille d'émargement semestrielle disponible au secrétariat ET sur la feuille d'absence hebdomadaire présentée par l'étudiant en charge de l'imprimé des absences.

Le département met en place un contrôle d'assiduité et tient informés les étudiants concernés.

Les absences doivent être signalées, par tout moyen, au département dans les 48 heures et la pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence. Si l'absence n'est pas acceptée, l'étudiant en est informé par le responsable du suivi.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par le responsable du suivi qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

En cas d'absences non justifiées répétées, l'étudiant s'expose à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de son semestre voire l'exclusion de fait du DUT.

JUSTIFIER SES ABSENCES

En cas d'absence prévisible (examen, PT, recherche de stage, entretien, raison familiale, soins médicaux programmés, permis…), l'étudiant dépose la fiche « demande d'autorisation d'absence » au secrétariat du département. L'autorisation est accordée ou non par le responsable du suivi.

En cas d'absence non prévisible (maladie, décès d'un proche, accident…), l'étudiant remplit au secrétariat la fiche « demande de régulation d'absence » afin de se faire excusé.

Dans tous les cas, seules les absences munies d'un **justificatif** (certificat médical, convocation à examen, constat amiable, attestation de rendez-vous de stage/PT, facture garagiste…) seront excusées.

Les absences seront considérées comme non-excusées de manière automatique, si elles ne sont pas justifiées dans un **délai de 3 jours** après le retour de l'étudiant (cachet du secrétariat faisant foi).

Afin de ne pas perturber l'activité pédagogique, les étudiants en **retard** ne seront pas acceptés en cours et devront justifier leur retard au secrétariat. De même, tout étudiant perturbant le bon déroulement des différents enseignements peut être exclu temporairement de ceux-ci. L'enseignant devra signaler tout incident par écrit au chef de département et au responsable du suivi qui convoqueront alors l'étudiant concerné. Un retard ou une exclusion de cours sont considérés comme des absences.

En fin de semestre, des sanctions proportionnées par module seront appliquées aux étudiants.

Un étudiant cumulant 10 % d'absences non justifiées au cours d'un même semestre se verra invalider l'ensemble de ses résultats du semestre par le jury d'IUT.

STAGES

En cosignant la convention, le stagiaire s'engage à effectuer son stage jusqu'à la date de fin prévue dans la convention.

La convention ne peut être rompue qu'avec l'accord du tuteur de stage, du responsable des stages, du chef de département et du directeur de l'IUT, seul(s) juge(s) de l'existence d'un cas de force majeure (rapatriement sanitaire, maladie de longue durée, accident, circonstance particulière affectant la vie de l'entreprise d'accueil).

Si l'étudiant met fin au stage de son propre chef ou ne l'effectue pas, ce comportement sera pris en compte par le jury statuant sur l'attribution du DUT ou sur le passage au Semestre suivant.

Ces dispositions sont valables pour tous les stages obligatoires, qu'ils soient effectués en France ou à l'étranger, et quelle que soit leur durée.

En cas de manquement aux règles de discipline ou/et d'assiduité, un étudiant peut voir la signature de sa convention de stage refusée ou différée.

En cas de manquement aux règles de discipline ou/et d'assiduité, le directeur de l'Institut peut décider de la comparution de l'étudiant devant le conseil de direction.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES



Tout manquement aux règles de discipline ou/et d'assiduité pourra être signalé sur les dossiers de poursuites d'études fournis par le département.

La modalité de contrôle des connaissances prévue par l'arrêté du 3 août 2005 dans l'article 18 est : « L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. »

L'objectif étant d'évaluer les connaissances acquises par l'étudiant tout au long de l'année, les formes que peut prendre ce contrôle continu sont les suivantes :

- des contrôles en salle (ou en laboratoire pour les travaux pratiques),
- des rapports écrits et des soutenances orales pour certaines activités (projets, stages, exposé…),
- des préparations et compte-rendu de travaux pratiques,
- des devoirs et autres travaux demandés en temps libre à remettre à une date convenue.

Les deux derniers points étant laissés à l'initiative de chaque enseignant de la discipline, il lui appartiendra d'en préciser les modalités en début du cycle d'enseignement.

Le nombre des contrôles par discipline, ainsi que les modalités sont définis par le Conseil Pédagogique au début de l'année Universitaire.

ABSENCE À UN CONTRÔLE

Absences justifiées aux contrôles : L'étudiant absent à une épreuve pour cas de force majeure ou pour raison de santé devra signaler son absence, par écrit et dans les 48 heures, au responsable du suivi de son département en joignant obligatoirement une pièce justificative. Une séance de remplacement de contrôles par semestre sera organisée à des dates fixées en début d'année.

Absences injustifiées aux contrôles : L'étudiant absent de manière injustifiée à une épreuve de contrôle continu est considéré comme défaillant. Conformément à l'article 2.1 du règlement intérieur de l'IUT d'Alençon, l'absence à un contrôle est sanctionnée par la note de zéro.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude à une épreuve de contrôle des connaissances sera examinée par les enseignants concernés et le chef de département en présence des intéressés suspectés («copieur» et «copié»).

A l'issue de cet examen, si la culpabilité est avérée, une procédure sera engagée auprès de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université.

Les étudiants concernés encourent des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans et, qui entraînent une peine complémentaire automatique de nullité de l'épreuve incriminée.

VALIDATION DE SEMESTRE

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

1. Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
2. La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8

sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation.

PASSAGE ET REDOUBLEMENT

La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

Le redoublement est de droit dans les cas où :

- l'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour remplir la condition posée au a de l'article 20 ci-dessus ;
- l'étudiant a rempli la condition posée au a de l'article 20 ci-dessus dans un des deux semestres utilisés dans le processus de compensation.

En outre, l'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du directeur de l'IUT, sur proposition du jury de passage ou du jury de délivrance pour l'obtention du diplôme universitaire de technologie.

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

LE SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL

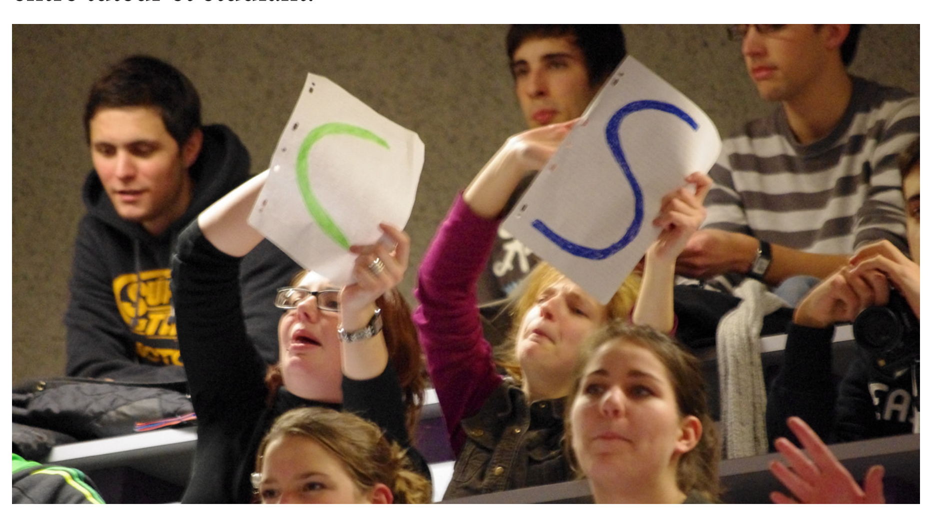
Une note de savoir-être professionnel est attribuée chaque année aux étudiants dans le but de **valoriser** un comportement le plus adulte possible.

Cette note est élaborée à partir d'une grille qui valorise l'investissement dans et hors la formation ainsi que la pro-activité durant les activités pédagogiques. L'assiduité, la ponctualité ou encore la politesse sont ainsi intégrées. Cette grille est remplie en **autoévaluation** par les étudiants avant validation par un jury d'enseignants.

Le département considère que l'attitude et le comportement importent autant, sinon plus, que les compétences ou les diplômes lors des recrutements et durant la vie professionnelle des étudiants. Les **professionnels** interrogés sur cette question soutiennent l'importance de ces aspects relationnels et communicationnels.

Les étudiants s'apprécient le plus souvent en toute honnêteté, conscients d'une part, que « tricher » serait se mentir à soi-même et par là même faire preuve d'une fuite en avant face à ses responsabilités, et, d'autre part, que l'équipe enseignante se permettra de revisiter les autoévaluations par trop pessimistes ou trop fantaisistes.

L'idée est de faire **progresser** les étudiants et de mettre le doigt sur des aspects de leur personnalité qui pourraient se retourner contre eux à terme. Cette évaluation sert souvent de base à des échanges fructueux entre tuteur et étudiant.



Département Carrières Sociales

iut.alencon.cs@unicaen.fr

02.33.80.85.34

Lundi/mardi/jeudi : 8h30-12h00 et 12h45-17h30

Mercredi : 8h30-12h00 et 12h45-15h30

Vendredi : 8h30-12h00 et 12h45-15h00

